



Quelle procédure à suivre après divorce et redressement judiciaire

Par **NANINE**, le **15/05/2015** à **19:15**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis sept ans maintenant sans avoir fait de partage de communauté. Nous avons vendu le bien commun en juin 2013 et entre temps mon ex-mari s'est retrouvé en redressement judiciaire (février 2013). la somme entière de la vente a été consignée chez un mandataire liquidateur. je ne suis au courant de rien et personne n'est en mesure de me dire les sommes qui m'incombent. Tout le monde se rejette la balle. Aujourd'hui je suis désespérée et je ne sais plus vraiment vers qui me tourner. J'ai besoin que l'on m'éclaire sérieusement sur la situation et surtout que l'on me conseille sur la procédure que je dois lancer pour me sortir de cette situation infernale.

que puis-je faire pour débloquent la situation. Aidez-moi svp.

je reste à votre entière disposition pour tout autre renseignement complémentaire.

merci d'avance de vos réponses; à bientôt.

Par **ravenhs**, le **15/05/2015** à **20:46**

Bonjour,

[citation]et entre temps mon ex-mari s'est retrouvé en redressement judiciaire (février 2013)[/citation]

Sur quoi à déboucher la procédure de redressement judiciaire ? Une liquidation ? Un plan de

continuation ? Une cession partielle ou totale d'actif ? etc.

Il faudrait que vous précisiez ce point.

[citation]somme entière de la vente a été consignée chez un mandataire liquidateur[/citation]

A priori, si le bien commun a été vendu à l'époque, en cas de contestation les sommes auraient dues être bloquée chez le Notaire et non pas entre les mains du mandataire liquidateur.

Avez-vous écrit au mandateur liquidateur qui détient selon vous les fonds ? Que dit-il ?

A vous lire.

Par **NANINE**, le **16/05/2015 à 08:05**

Je viens de modifier le message car je me suis aperçu que la date de la vente du bien n'était pas bonne (JUIN 2007 alors que c'était en juin 2013) ce qui explique la consignation de la somme chez le mandataire liquidateur.

le redressement a débouché je pense sur un plan de continuation. J'ai interrogé plusieurs fois le mandataire par téléphone et celui-ci me rétorque que cela ne me regarde pas. encore merci